

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	11
Procuration :	1
Abstention :	0
Exprimés :	11
Pour :	2
Contre :	9

L'an deux mil vingt trois, le vendredi seize juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 08 juin 2023

Présents : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Guillaume MAURIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

37.2023

Objet : Food Truck, installation et préconisations.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande formulée par Monsieur Patrick JUNG d'installer un commerce ambulancier (FOOD TRUCK) proposant des spécialités alsaciennes par courriel le 11 mai 2023,
Monsieur le Maire explique que le commerce ambulancier « Petit Plaisir d'Alsace » émet le souhait de s'installer sur le parking de la maison des associations deux soirs par semaine selon son choix sauf les vendredis, samedis et dimanches jusqu'au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un refus à la venue d'un FOOD TRUCK sur un terrain communal à 9 voix contre et 2 voix pour.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifiée exécutoire
Compte tenu de la publication le 22 juin 2023
et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 16 juin 2023.

Le Maire,
Denis PINSAC.

